

# Politique de protection des Espaces Naturels Sensibles

## Aide à la définition de plan pluriannuel de gestion des espaces naturels

Référence au Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles :

- Action 2.2.1. Accompagner les collectivités dans leurs projets de valorisation des espaces naturels à enjeux

• **OBJET :**

Le Conseil Départemental **peut** soutenir financièrement la rédaction ou la révision du plan pluriannuel de gestion de sites ENS acquis par les collectivités ou en maîtrise d'usage et identifiés dans le Schéma des ENS comme étant à enjeux.

• **BÉNÉFICIAIRES :**

Les communes et leurs groupements.  
Les associations gestionnaires d'espaces naturels

• **NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :**

Dépenses éligibles : dépenses de prestations ou en régie pour la rédaction ou révision de plan de gestion de site naturel

Le taux d'aide est de 20 à 80 % maximum par plan de gestion aidé par le Département.

Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € TTC par site sur une période de 5 ans.

• **PROCÉDURE :**

Le pétitionnaire renseigne le formulaire de demande de subvention disponible via le lien <http://www.yonne.fr/Culture-et-Vie-Locale/Associations> et fournit l'ensemble des pièces demandées.

En cas de décision favorable, une convention d'attribution de subvention sera établie entre les parties.

Renseignements et envoi du dossier
Direction de l'environnement E-mail : <a href="mailto:ens@yonne.fr">ens@yonne.fr</a> Tél : 03 86 34 61 20